TL2009

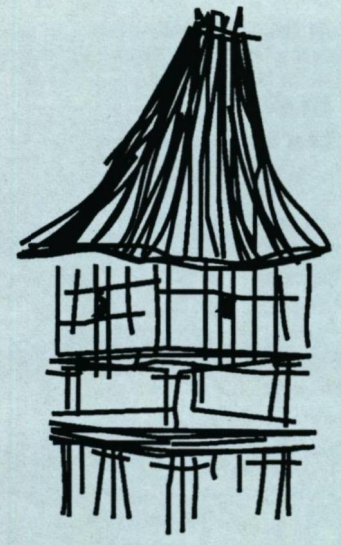

CAMPAGNE 4 MOIS POUR TIMOR-EST

BULLETIN n° 3 – MAI 1994

PEUPLES SOLIDAIRES
AGIR POUR TIMOR
FRANCE-LIBERTÉS
CIMADE
JUSTICE ET PAIX
FIDH
RITIMO
CRID
CCPF
SNES, FSU
CGT

8 COUPS DE PROJECTEUR SUR TIMOR-EST

3. TIMOR-EST LES DROITS DE L'HOMME ET L'ONU

Au mois de février 1993, lors de sa 49ème session, la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU a voté une résolution sur Timor-Est d'un ton relativement sévère. Parmi les points de cette résolution, la Commission:

1. *Exprime sa profonde inquiétude* face aux informations faisant état de violations persistantes des droits de l'homme à Timor-Est;

3. *Exprime son inquiétude* face au manque d'informations sur les personnes tuées le 12 novembre 1991 et sur celles dont on est toujours sans nouvelles, et presse le gouvernement d'Indonésie de rendre compte pleinement de celles toujours manquantes depuis le 12 novembre 1991;

4. *Regrette* la disparité entre la sévérité des peines imposées aux civils non inculpés pour des activités violentes — qui auraient dû être relâchés sans délai — d'une part, et aux militaires impliqués dans l'incident violent de l'autre;

6. *Appelle également* le gouvernement d'Indonésie à assurer que tous les Timorais emprisonnés, y compris les personnalités de premier plan, soient traités humainement, leurs droits entièrement respectés, que tous les procès soient équitables, justes, publics et reconnaissent le droit à une représentation juridique convenable, conformément au droit humanitaire international, et que ceux qui ne sont pas impliqués dans des activités violentes soient relâchés sans délai;

8. *Encourage une nouvelle fois* les autorités indonésiennes à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations présentées par le Rapporteur Spécial sur la question de la torture dans son rapport (E/CN.4/1992/17/Add.1) à la suite de sa visite en Indonésie et à Timor-Est, et de tenir le Rapporteur Spécial informé des progrès faits dans cette mise-en-œuvre;

(...)

Plus d'un an après, Amnesty International arrivait à la conclusion que le gouvernement indonésien n'avait nullement suivi les recommandations de la Commission:

SUR LE POINT 3

Les autorités indonésiennes n'ont fait qu'un effort de pure forme pour identifier ceux qui sont morts ou ont "disparu" pendant et après le massacre de Santa Cruz. Au cours des deux années passées, elles n'ont fourni à l'ONU de clarifications que sur le sort d'une proportion minime des gens signalés "disparus" le ou aux environs du 12 novembre 1991. Le gouvernement n'a localisé les restes que de 19 des morts, et un seul a été véritablement identifié. Il n'a pas rendu compte de l'endroit où se trouvaient plus de 200 autres signalés "disparus", et jusqu'à 250 dont on craint qu'ils ne soient morts, après le massacre. Les affirmations du gouvernement selon lesquelles il s'est plié aux recommandations de la Commission ne peuvent donc pas être acceptées.

En mars 1993, le gouvernement a publié une liste de 84 Timorais, dont 66 étaient considérés disparus. Cette liste était censée inclure 18 personnes qui avaient péri dans le massacre mais, pour des raisons qui restent obscures, le gouvernement ne les a pas identifiées publiquement. Seul l'un des morts (le Néo-Zélandais Kamal Bamadhaj) a été positivement identifié par sa famille après exhumation. Un problème fondamental de la liste officielle — et particulièrement la suggestion que seules 19 personnes auraient été tuées dans le massacre — est qu'elle contredit les conclusions de la Commission d'Enquête Nationale (KPN) elle-même, selon lesquelles environ 50 personnes avaient été tuées. Mais elle est aussi en totale contradiction avec la masse de témoignages indépendants selon lesquels au moins 100 et peut-être jusqu'à 250 personnes sont mortes, le 12 novembre 1991 ou peu après.
Une liste de 271 noms de personnes assassinées a été collectée par les réseaux de la résistance.

Le gouvernement a tenté de se soustraire à sa responsabilité, et de masquer son incapacité à rendre compte des morts et "disparus" en publiant des informations fausses et trompeuses. Par exemple, après que 7 jeunes Timorais eurent cherché à obtenir l'asile politique dans deux ambassades à Jakarta en juin 1993, les autorités militaires ont déclaré qu'il y avait une "forte possibilité" que deux d'entre eux — Porfirio da Costa Oliveira et Clementino Faria Oliveira — fassent partie des 66 alors considérés comme manquants. En fait, aucun des deux n'apparaît sur la liste gouvernementale des morts et disparus.

Amnesty International a reçu des témoignages de dizaines de nouvelles "disparitions" à Timor-Est depuis le massacre. Ultérieurement, on a découvert que certaines des victimes avaient été tenues au secret, en détention policière ou militaire. On craint que d'autres n'aient été tués et qu'on se soit débarrassé de leurs corps secrètement. Les "disparus" incluaient Marcos dos Santos et Ercolano Soares, tous deux résidents de Dili, qui ont "disparu" après avoir été détenus par la police le 14 juillet 1992. Selon les témoignages, ils ont été battus par leurs ravisseurs, puis emmenés à l'hôpital militaire de Lahane, et on ignore ce qu'ils sont devenus ensuite. Une autre victime était Gaspar Xavier Carlos, arrêté début septembre avec plusieurs amis. On pense qu'il a été gardé au secret à la prison de Colmera pendant un certain temps, mais il a ensuite "disparu". Des proches craignent qu'il n'ait été tué.

Amnesty International a aussi reçu des témoignages d'au moins 45 exécutions extrajudiciaires au cours des 18 mois suivant le massacre de Santa Cruz. Ces témoignages, bien que difficiles à confirmer, suggèrent que des meurtres illégaux continuent à être commis par les forces indonésiennes à Timor-Est. Vu les pratiques passées, de tels témoignages appellent une enquête immédiate.

Il existe aussi des témoignages indiquant qu'une milice liée de près aux forces gouvernementales indonésiennes a opéré à Timor-Est jusqu'en mars 1993 au moins. Les membres de ce groupe sont connus sous le nom de *Ninjas*. A la mi-1993, trois étudiants de Dili, Paulo Jeronimo, Roberto Belo (tous deux 21 ans) et José António (22 ans) auraient été tués par des *Ninjas* en rentrant chez eux.

Le fait que les autorités indonésiennes ne rendent pas compte des victimes n'est qu'un symptôme de deux problèmes plus généraux: premièrement, le gouvernement n'a jamais tenté de remédier aux violations passées; et deuxièmement, il ne poursuit pas les auteurs de telles violations devant la justice. L'identité et le sort de plusieurs milliers de personnes exécutées extrajudiciairement ou que les forces indonésiennes ont fait "disparaître" au cours des trois dernières décennies en Indonésie et à Timor-Est reste un mystère. En Indonésie même, ces victimes comprennent environ 100 personnes tuées par les forces de sécurité à Tanjung Priok, Jakarta, en septembre 1984; au moins 5000 petits criminels tués de sang froid par des escadrons de la mort gouvernementaux entre 1983 et 1985 dans diverses parties du pays; des dizaines tuées lors d'un assaut par les forces gouvernementales à Lampung dans l'île de Sumatra en février 1989; et au moins 2000 tuées au cours d'opérations contre-insurrectionnelles du gouvernement à Aceh, à la pointe nord de Sumatra, de 1989 à 1993; sans compter les centaines de millers de civils tués par, ou avec l'approbation, des forces militaires immédiatement après le coup d'Etat de 1965 qui a placé Suharto au pouvoir.

SUR LE POINT 4

L'extrême disparité de traitement des militaires responsables de violations et de leurs victimes civiles met en relief deux graves imperfections du gouvernement en ce qui concerne sa politique et sa pratique des droits de l'homme. Premièrement, comme l'a noté le Rapporteur Spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, en Indonésie et à Timor-Est «... *les auteurs de violations des droits de l'homme continuent à bénéficier de l'impunité*». Deuxièmement, des civils peuvent être emprisonnés pour avoir exercé leurs droits fondamentaux de liberté de conscience, d'expression et d'association.

Alors que 13 civils ayant pris part à des protestations pacifiques pendant et après le massacre de Santa Cruz ont reçu en 1992 des peines allant jusqu'à la perpétuité, les dix officiers de police et militaires jugés en relation avec ces événements ont reçu des peines allant de 8 à 18 mois pour des fautes disciplinaires. En dépit de nombreux témoignages de tueries et de tortures délibérées, aucun de ceux-ci n'a été accusé de meurtre et un seul a été accusé d'assaut. De plus, les officiers de rang plus élevés, qui étaient en dernière instance responsables des actions de leurs troupes, n'ont pas été traduits en justice et rien n'indique qu'ils le seront.

Pour ceux qui sont familiers avec les performances du gouvernement en matière de punition des auteurs de violations des droits de l'homme, et avec le fonctionnement du système indonésien de justice militaire, l'inadéquation des mesures prises contre ceux impliqués dans le massacre de Santa Cruz n'a pas été une surprise. Le schéma d'impunité est particulièrement clair lorsque les responsables sont des membres de l'armée et les victimes des opposants présumés du gouvernement.

Coordination de la Campagne

Peuples Solidaires
Jean-François Labolle
17, place de l'Argonne
75019 Paris
Tél : (1) 40 35 17 28
Fax : (1) 42 09 66 66

SUR LE POINT 6

Le gouvernement dit avoir répondu à l'appel de la Commission des Droits de l'Homme pour un traitement juste et humain des prisonniers politiques mais, en pratique, l'appel a été ignoré. Pendant les deux ans qui ont suivi le massacre de Santa Cruz, au moins 400 Timorais ont été retenus sans charges pour des périodes allant de quelques jours à plusieurs mois. Beaucoup n'ont pas pu avoir accès à leurs proches, à des avocats ou au Comité International de la Croix Rouge (CICR). Certains ont aussi dû suivre une "formation politique" pendant leur détention militaire et faire serment d'allégeance au gouvernement indonésien comme condition de leur remise en liberté. Les conditions de détention à Timor-Est laissent les détenus exposés à la torture et aux mauvais traitements de la part de la police et des forces militaires; et, en dépit d'affirmations contraires des autorités indonésiennes, la torture continue à être pratiquée.

Outre ceux détenus sans chef d'accusation, 20 Timorais accomplissent actuellement des peines allant jusqu'à la réclusion à perpétuité pour subversion et autres crimes politiques; parmi eux, trois hommes sont détenus depuis 1984. Sans exception, ces prisonniers ont été condamnés dans des procès qui n'ont pas respecté les standards internationaux d'équité. De ce point de vue, le procès inéquitable du chef de la résistance, Xanana Gusmão, et les mauvais traitements qui lui ont été infligés, documentés par Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits de l'homme, sont loin d'être uniques.

Xanana Gusmão a été condamné à la réclusion à perpétuité le 21 mai 1993 après avoir été reconnu coupable de rébellion et de possession illégale d'armes à feu. La contravention la plus flagrante aux standards internationaux a peut-être été le refus du juge de laisser Xanana Gusmão lire son plaidoyer de défense final. Après qu'il eut lu deux pages d'une déclaration de 29 pages, le juge présidant le procès lui a ordonné de s'arrêter, car les remarques étaient "hors de propos". Les officiels du gouvernement ont depuis répété l'affirmation du juge que les remarques de Xanana Gusmão étaient "hors de propos". En fait, loin d'être "hors de propos", le texte concernait des questions hautement sensibles liées aux accusations, telles que la question de la souveraineté de l'Indonésie sur Timor-Est, et il apparaît donc que sa déclaration a été interdite pour empêcher Xanana Gusmão de soulever publiquement des questions aussi critiques.

Le traitement de Xanana par les autorités, même après sa condamnation, a aussi mis en relief la vulnérabilité des prisonniers politiques en Indonésie et à Timor-Est à des restrictions et punitions qui sont totalement opposées aux standards des Nations Unies pour le traitement des prisonniers. Début janvier 1994, le gouvernement a suspendu "temporairement" les visites à Xanana Gusmão du CICR et de sa famille, après avoir découvert qu'il avait écrit des lettres à la Commission internationale des Juristes et au gouvernement portugais dans lesquelles, entre autres, il décrivait l'inéquité de son procès, demandait un nouveau procès devant une cour internationale, et exprimait son vœu de consulter des avocats de l'Institut d'Aide Juridique indonésien (LBH). A la suite de vives protestations d'organisations de défense des droits de l'homme indonésiennes, l'interdiction de visites par le CICR et la famille a été levée le 9 février 1994. Toutefois, les autorités ont continué à empêcher Xanana Gusmão de rencontrer des avocats du LBH. Quand on lui a demandé d'expliquer sa décision, le Directeur Général des Corrections a paraît-il répondu: *«Quel est l'intérêt de Xanana de rencontrer des avocats du LBH? Si tous les gens qui veulent le rencontrer [peuvent] lui rendre visite, sa cellule sera pleine»*.

Parmi les Timorais condamnés récemment à de longues peines de prison dans des procès inéquitables, il y en a beaucoup qui n'ont jamais utilisé ou préconisé la violence. Ils comprennent plusieurs jeunes gens jugés pour avoir participé à la procession vers le cimetière de Santa Cruz, et d'autres jugés pour avoir organisé une manifestation pacifique à Jakarta pour protester contre le massacre une semaine plus tard. Les commentaires faits par les juges et les procureurs dans certains de ces procès indiquent qu'ils ont été punis principalement parce que le massacre de Santa Cruz avait causé au gouvernement un embarras international. Par exemple, dans le verdict du procès de Fernando Araújo, condamné à neuf ans de prison pour subversion en 1992, le juge a déclaré que l'accusé était coupable de *«saper le gouvernement indonésien et de déshonorer la nation aux yeux de la communauté internationale»*, parce qu'il avait envoyé des informations sur les violations des droits de l'homme au CICR et à Amnesty International.

Aujourd'hui, quelques 400 prisonniers politiques sont emprisonnés dans toute l'Indonésie, dont beaucoup de prisonniers de conscience. Outre les Timorais, ils comprennent des étudiants d'Université, des paysans, des chefs de communautés, des défenseurs des droits de l'homme, des syndicalistes, des avocats de l'indépendance d'Aceh et d'Irian Jaya, des activistes islamiques, et d'anciens membres du Parti Communiste d'Indonésie (PKI). Ils sont en prison pour des "crimes" tels que la possession de romans interdits, avoir critiqué le système électoral, avoir pacifiquement résisté à des expulsions, avoir diffusé des informations sur les violations des droits de l'homme, avoir tenu des cérémonies pacifiques de lever de drapeau, préconiser des liens plus étroits entre musulmans, avoir critiqué l'idéologie d'Etat (Pancasila), appartenir à des organisations politiques légales et organiser des manifestations pacifiques. Au moins trente prisonniers politiques sont en prison depuis plus d'un quart de siècle, parmi lesquels six condamnés à mort.

SUR LE POINT 8

Le rapport de 1992 du Rapporteur Spécial sur la torture conclut que celle-ci est habituelle en Indonésie et à Timor-Est.

Les victimes de tortures sont hommes et femmes, jeunes et vieux sans distinction. Dans une interview à un journaliste en avril 1993, le chef de l'église catholique à Timor-Est, l'évêque Belo, a déclaré que les prisonniers politiques sont torturés par les troupes indonésiennes *«comme deux et deux font quatre»*. Les méthodes employées prennent plusieurs formes. Un ancien prisonnier politique a décrit son expérience en détention à la prison de Colmera à Dili comme suit:

«La première chose qu'ils font à un prisonnier, c'est de le battre et de lui donner des coups dans l'estomac et dans la poitrine; il est aveuglé et reçoit des électrochocs; ils le frappent avec des barres de fer dans le dos; ils montent sur ses pieds avec leurs bottes; ils lui donnent des électrochocs; ils brûlent son corps avec des cigarettes, y compris les organes sexuels...»

La hiérarchie catholique à Timor-Est, que les autorités soupçonnent d'être une source importante de soutien aux groupes pro-indépendance, est aussi un objet particulier de soupçon. Des membres importans de l'église sont soumis à une surveillance soutenue — écoutes téléphoniques et interception de lettres — et des membres du clergé font face à des harcèlements intermittents de la part des forces de sécurité. Par exemple, des nonnes au dortoir canossien de Baucau auraient été victimes d'intimidations de la part de troupes indonésiennes qui leur rendent périodiquement visite depuis le massacre de Santa Cruz.

Les victimes de tortures à Timor-Est sont fréquemment des femmes. Une veuve de 40 ans, et une autre femme qui avait récemment accouché, ont été toutes deux torturées par des militaires en septembre 1992 à Baucau. Soupçonnées de donner de l'aide à un groupe pro-indépendance, elles ont été battues et brûlées avec des cigarettes.

La torture des personnes soupçonnées d'opposition politique est dans certains cas si sévère qu'elle conduit à l'hospitalisation ou même à la mort. Deux jeunes gens, sur 20 arrêtés au cours d'une opération militaire à Baucau le 24 décembre 1992, seraient morts des suites de tortures infligées en détention. L'un d'entre eux était Adelino Gomes Fonseca, un étudiant de Baucau de 27 ans. Après avoir été interrogé, il a été renvoyé dans une pièce où un autre étudiant était détenu. Il avait été violemment battu, saignait et pouvait à peine ouvrir les yeux parce qu'ils ils étaient tuméfiés. Il souffrait aussi de violentes douleurs dans la poitrine et respirait avec difficulté. En dépit des efforts de son compagnon de cellule, Adelino Gomes Fonseca est mort dans les premières heures du 25 décembre 1992.

Au moins un autre jeune arrêté avec Adelino Gomes Fonseca, Fernando Boavida, est mort apparemment des suites de tortures. Un témoignage indique que, pendant son interrogatoire, Fernando Boavida a été forcé de s'allonger sur une planche recouverte de clous. N'ayant pas donné ce que ses interrogateurs considéraient comme une réponse satisfaisante, ils l'ont recouvert d'une autre planche et placé un pneu sur cette planche. Quand Fernando Boavida a perdu conscience après qu'un second pneu eut été ajouté, ses détenteurs lui ont jeté de l'eau pour le ranimer. Il est mort trois jours après son arrestation, le 27 décembre 1992.

La torture et les mauvais traitements ne sont pas confinés à ceux soupçonnés d'opposition politique. Les proches d'opposants réels ou soupçonnés — y compris des petites filles et des hommes et femmes âgés — sont également soumis à la torture et aux mauvais traitements, dont le viol, dans l'effort d'obtenir de leur part des informations sur la localisation ou les activités de leurs proches, ou pour forcer ceux qui sont recherchés à se rendre.

Dans une lettre à un ami, datée du 14 janvier 1994, l'Evêque Belo écrivait:
«Dans cette lettre je voudrais vous faire savoir que la torture continue à Timor-Est. Le 4 janvier 1994 à Dili, les militaires attendaient un jeune homme nommé Salvador Sarmento, qui est étudiant à l'Institut Pastoral. Quand il a quitté la salle de classe ils l'ont emmené, l'ont fourré dans un véhicule militaire et l'ont conduit à un endroit où il a reçu des coups de pied, a été battu et torturé jusqu'à ce qu'il soit presque mort. Ils ont ensuite forcé ses parents, qui sont illettrés, à déclarer qu'ils avaient vu leur fils participer à des réunions subversives.»

L'Indonésie est devenue membre de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU en 1991. En tant que telle, il lui incombe tout particulièrement de mettre en pratique les recommandations énumérées dans les déclarations et résolutions de cet organe. Pourtant, à quelques exceptions près, elle n'en a rien fait. Elle a même indiqué qu'elle ne se sent pas obligée de se conformer à ces résolutions. Le gouvernement indonésien doit se plier aux suggestions et aux recommendations des organes de l'ONU, en particulier de la Commission des Droits de l'Homme dont l'Indonésie est membre, et coopérer pleinement avec elle. Le faire sélectivement jette des doutes sur la sincérité de son attachement à ces principes et institutions.

L'amélioration de la situation des droits de l'homme à Timor-Est incombe au gouvernement indonésien. Mais les autres Etats membres de l'ONU ont aussi leur rôle à jouer. Le 9 mars 1994, une déclaration par consensus a été adoptée par les Etats membres (dont l'Indonésie) de la 50ème session de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU. Ce document ne semble pas avoir la même sévérité de langage que la résolution de l'année 1993. Est-ce à cause du poids économique et géopolitique croissant de l'Indonésie?

Dans la déclaration 1994, on ne trouve aucun texte poursuivant les points 4 et 8 de l'année précédente. Par contre, voici les deux paragraphes mouture 1994 reprenant les points 2 et 6 de la résolution 1993:

Un sujet de préoccupation de la Commission est l'information complète sur le nombre de personnes tuées et sur les personnes disparues à la suite des violents événements du 12 novembre 1991 à Dili. Tout en reconnaissant les efforts faits pour retrouver ces personnes, la Commission demande au gouvernement d'Indonésie de continuer ses recherches sur ces personnes disparues et sur les circonstances entourant cette affaire.

La Commission exprime l'espoir que la coopération entre la Croix Rouge Internationale et le gouvernement d'Indonésie continuera. Elle demande aux autorités indonésiennes de s'assurer que les Timorais en détention préventive soient traités humainement et que leurs droits soient totalement respectés, et de prendre toutes mesures appropriées pour une libération rapide de ceux qui ne sont pas condamnés.

Ce texte a été réalisé à partir de documents d'Amnesty International, que la Campagne "4 mois pour Timor-Est" remercie de son aide.

NEGOCIATIONS PORTUGAL-INDONESIE

Les Ministres des Affaires Etrangères de l'Indonésie (puissance occupante) et du Portugal (puissance administrante selon le droit international) se sont rencontrés, le vendredi 6 mai, au Palais des Nations, à Genève, sous l'égide et en présence du Secrétaire Général de l'ONU, Boutros Boutros Ghali. Cette réunion avait été précédée par de multiples contacts du Directeur des Affaires Politiques de l'ONU, Francesco Vendrell, à Lisbonne, à Jakarta et à Dili. A cette occasion nous avons adressé un message à M. Ali Alatas, Ministre indonésien, via M. l'Ambassadeur d'Indonésie à Paris, que nous transcrivons :

"La Campagne 4 mois pour Timor-Est, animée par les mouvements dont vous pouvez voir les noms ci-contre, appelle le Gouvernement d'Indonésie à prendre des mesures plus substantielles et convainquantes pour trouver une solution au problème de Timor, y compris la libération de Xanana Gusmão afin qu'il soit intégré aux pourparlers futurs et un engagement ferme pour assurer la sécurité et le bien-être de Monseigneur Belo.
Nous appelons le Gouvernement indonésien à répondre au plan de paix qui a été récemment soumis par le C.N.R.M. au Président Suharto.
Les étapes initiales suggérées dans ce plan comprennent la libération immédiate et sans condition des prisonniers politiques timorais, la réduction de la présence militaire indonésienne, le développement des activités du CICR et l'accès d'agences de l'ONU spécialisées, telles que l'UNICEF et l'OMS au territoire de Timor.
Ces mesures permettraient d'avancer vers l'étape de transition qui consiste à mettre en place un gouvernement autonome local, pour aboutir à terme à un référendum d'auto-détermination pour le territoire.
De telles mesures concrètes vers une solution pacifique à Timor sont attendues depuis bien longtemps."
Le collectif 4 mois pour Timor-Est ■